



Arnaque dans un club de sport.avis avant poursuites

Par **helen57**, le **23/05/2009** à **20:26**

Bonjour,

Bonjour,

Il y a 15 mois je me suis rendu dans une salle de sport a la frontiere allemande chez "FITNESS COMPANY. Une hotesse m'a proposé une heure d'essaie dans la salle que j'ai effectué et par la suite m'a clairement forcé la main pour signé un papier qui disait que je m'engageai a venir chez eux pendant 6mois. Mais que je n'aurais que ma carte de membre mensuel a chaque fois que je paierai le mois. Mais je ne suis jamais retourné dans cette salle de sport je n'ai jamais payé et jamais recut de carte ,donc aucune consommation dans ce club.

j'ai recut tout les mois des courrier pendant ces 6mois me disante venir payé pour rcevoir ma carte, mais je n'en tenait pas compte.

Et maintenant 15 mois apres il ont fait appel aupres de "france-contentieux" pour un avis avant poursuite me disant e regler "529.32€ pour regler lelitige a l'amiable.

Al'epoque quand j'ai signé j'ai été naive je sortais de l'ecole je ne gagnais meme pas encore d'argent et a present je suis au chommage je ne sais pas comment faire, il m'on vraiment forcé la main pour signé je lui ai dit que je ne travaillait pas ele m'a dit pas de probleme quand vous ne pourrez pas payez vous ne viendrez pas le mois la.

je me retrouve dans un sacré pétrin pour 1 heure d'essai gratuite dans cette salle de sport, de plus le jour ou c'est arrivé ce sont eux qui sont venu me cherchait dehors de la salle de sport alors que je me baladais tranquillement.

J'ai vraiment besoin d'aide.

Merci pour tout vos conseils vraiment.

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **22:09**

Bonsoir,

Avez-vous le double du contrat que vous avez signé ?

Cordialement.

Par **helen57**, le **23/05/2009** à **22:17**

Merci pour votre réponse.

Oui j'ai le double mais il es en allemand.

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **23:12**

Le siège de ce club se trouve où ??? En Allemagne ou en France ?

Par **helen57**, le **24/05/2009** à **00:53**

Le siege se situe en Allemagne

Par **Marion2**, le **24/05/2009** à **17:14**

J'ignore si quelqu'un ici connaît le droit Allemand !

Cordialement.

Par **frog**, le **24/05/2009** à **19:10**

Il est assez dur de se débarrasser de ce genre de contrat en Allemagne. La plupart engageaient il y a peu encore le client sur 24 mois, payables même en cas de non-utilisation du service. Depuis la durée a été un peu revue à la baisse, il n'en demeure pas moins que même en cas de non-utilisation, les sommes sont dues. Il eût fallu résilier d'urgence plutôt que d'ignorer les lettres.

Ce genre d'impayé entraîne l'inscription dans les fichiers de la SchuFA, organisme qui recense les mauvais payeurs et leur rend par la suite difficile de contracter le moindre abonnement ou de solliciter un prêt auprès d'entreprises allemandes.

Par **helen57**, le **24/05/2009** à **19:43**

bonjour mais est-ce-que moi je risque quelque chose en france???Serais-je obligé de payer???Car cela m'es egal de ne plus pouvoir contracter d'abonnement ou de pret en allemagne...

Demain j'envoie un courrier a ce service de contentieux en AR en leur expliquant que je n'avait signé ce papier uniquement car l'hotesse m'a dit c'etait l'assurance en qu'a de soucis durant l'heure d'essai et que uniquement si l'essai s'averait concluant nous verrions ensemble pour l'abonnement, je ne comprend pas l'allemand on m'a clairement abusé.et j'enverrais cette lettre en double a fitness company...
pensez vous que cela est une bonne idée?

Par **frog**, le **25/05/2009** à **11:05**

[citation] je ne comprend pas l'allemand on m'a clairement abusé.[/citation]

Signer un contrat de six ou sept pages sans comprendre ce qu'il contient... :-/

Enfin bref, envoie moi si possible un scan complet de ton contrat en allemand.

Mon mail : obregon@uni-potsdam.de